

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

CONGRÈS NATIONAL

DES

ENTREPRENEURS DE BATIMENT

ET DE TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE

PREMIÈRE JOURNÉE

Le troisième Congrès national des Chambres syndicales patronales des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de France s'est ouvert lundi 7 novembre, à 9 heures, dans la salle des Folies-Bergère, à Lyon, sous la présidence de M. Fréby, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon et de la région.

Plus de deux cents membres de notre important groupement local des corporations du bâtiment assistaient à ce Congrès, ainsi que les représentants des Associations similaires de toutes les grandes villes de France.

Aussitôt après que le bureau provisoire, formé par les membres du Comité directeur de la Fédération, eut pris place sur l'estrade, les très importants discours suivants ont été prononcés par M. Fréby, président de la Chambre syndicale de Lyon, et par M. Lucien Soulé, président de la Fédération :

DISCOURS DE M. FRÉBY

Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon.

Messieurs et chers Collègues,

C'est pour moi un grand honneur d'avoir le premier à prendre la parole dans ce troisième Congrès national des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de France, organisé par la Fédération nationale. Et bien que je sois fier, en ma qualité de président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, d'avoir à vous souhaiter la bienvenue, je crains de ne pas être à la hauteur de ma tâche que je n'ai point sollicitée. Mais il me semble qu'il suffira, pour exprimer mes sentiments et ceux de mes Collègues lyonnais, de vous dire en toute cordialité confraternelle la joie que nous éprouvons à vous voir si nombreux à ce Congrès. Les précédents, tenus à Paris, avaient en plus de leur intérêt propre l'attrait de la capitale. La Fédération nationale de nos Chambres syndicales a estimé qu'il fallait faire œuvre de décentralisation et notre vieille cité lyonnaise a eu la bonne fortune d'être désignée pour vous accueillir. (*Applaudissements.*)

Elle le fait avec la plus franche sympathie. Vous êtes ici en un milieu de travail et d'action propice à l'étude des questions portées à notre ordre du jour, et nous nous efforcerons de suppléer aux fêtes, que seul Paris peut offrir à des congressistes, en vous intéressant le plus possible à notre vie locale par des visites, en réunissant avec vous tous nos adhérents, pour qu'ils vous entourent et vous donnent la sensation que vous êtes non dans un milieu indifférent, mais dans une vraie famille professionnelle unie et attentionnée. (*Vifs applaudissements.*)

Salut donc et bienvenue à tous les délégués de France! (*Applaudissements.*)

Je remercie, au nom de notre Chambre syndicale, le Comité directeur de la Fédération nationale et son sympathique et dévoué président, M. Soulé, d'avoir désigné Lyon comme la première étape de nos Congrès qui, successivement, auront à parcourir la

province, montrant au pays entier le sentiment que nous avons de notre solidarité. (*Très bien! Très bien!*)

Merci aux Fédérations et aux Chambres syndicales régionales, chez qui notre appel a trouvé un écho et qui ont répondu avec tant d'empressement à notre invitation. Cela est réconfortant de voir une assemblée comme celle à laquelle je m'adresse, formée de personnes venues des quatre coins de la France, non pour se distraire, non point attirées par un spectacle rare, mais pour travailler. (*Applaudissements.*)

Et ce sont des questions vitales que nous allons de suite aborder avec le large esprit qui convient à des citoyens désireux d'améliorer les conditions d'exercice de leur métier, mais aussi la situation des travailleurs. (*Vive approbation.*)

Nous sommes ici des patrons conscients de tout ce que nous devons à la collaboration du travail, et c'est pourquoi notre ordre du jour comprend, à côté des questions professionnelles qui touchent à nos intérêts directs et essentiels, des questions législatives et économiques, dont la solution est faite pour donner à la classe laborieuse plus de sécurité, plus de bien-être, plus de liberté dans la discipline volontaire des Syndicats. (*Très bien!*)

Voilà l'esprit qui nous anime. L'œuvre nécessaire, la condition de l'avenir, c'est l'entente entre les différents facteurs de la production. Et notre corporation peut, plus qu'aucune autre, en donner l'exemple, elle qui comprend beaucoup de patrons fils de leurs œuvres, qui ont édifié leur fortune sur l'humble base de leur travail manuel et sur la solide assise de leurs connaissances professionnelles dues à leur expérience.

Mettons-nous donc à la besogne. L'entreprise n'est point pour nous effrayer, et commençons par donner l'exemple de cette union en nous groupant tous autour de la Fédération nationale. (*Salve d'applaudissements.*)

Il est encore un certain nombre de Chambres syndicales qui n'ont point adhéré à la Fédération. Qu'elles viennent avec leurs sœurs affiliées renforcer notre unité symbolisée par elle!

Ma tâche est terminée, excusez-moi de l'avoir si mal accomplie; c'est la première fois que j'ai à édifier un discours devant un aussi grand nombre de collègues et cela change des habituelles constructions auxquelles je suis accoutumé. (*Signes de dénégation.*)

Ne voyez donc dans mes phrases que le sentiment que je voudrais qu'elles expriment, qui est tout de cordialité et de solidaire affection, pour vous, mes chers Collègues, venus de partout dans notre ville, afin d'affirmer la force de notre association et notre commun désir de collaborer au progrès économique et social. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. SOULÉ

Président du groupe des Chambres syndicales de la Ville de Paris et du département de la Seine.

Messieurs et chers Collègues,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier M. Fréby, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments de Lyon et de la région, des souhaits de bienvenue qu'il vient de nous adresser d'une façon si aimable et en des termes si heureux. (*Très bien!*)

Il est juste, Messieurs, de rappeler que nous devons l'organisation matérielle de ce Congrès à Lyon, avec toutes les dépenses qu'elle comporte, à la Chambre syndicale de Lyon, et notre premier devoir est de lui adresser, dans la personne de son président, nos bien sincères et cordiaux remerciements. (*Applaudissements.*)

L'Assemblée générale des membres de la Fédération nationale

des Chambres syndicales patronales françaises de l'industrie du bâtiment et des travaux publics avait décidé, dans sa séance du 14 mars dernier, que le troisième Congrès national organisé par la Fédération se réunirait au mois de novembre à Lyon. Le Comité de direction se mit donc à l'œuvre pour l'organisation du Congrès qui va s'ouvrir aujourd'hui et il ne peut que se féliciter de ce que son appel a été si largement entendu par les entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de France. (*Nombreux applaudissements.*)

Je vous remercie, Messieurs, au nom du Comité directeur de la Fédération nationale, que j'ai le grand honneur de présider, de votre présence en si grand nombre dans cette salle. Je vous remercie d'avoir adressé à notre Comité autant de rapports si complets et si bien étudiés que la discussion en sera rendue plus facile et plus prompte. Je vous remercie enfin d'avoir envoyé à Lyon près de 400 délégués, chargés de représenter officiellement près de 20.000 entrepreneurs syndiqués. (*Applaudissements.*)

En constatant l'éloquence de ces chiffres, nous voilà, Messieurs, grandement récompensés des efforts que nous avons pu faire pour coopérer dans la mesure de nos forces à ce groupement des entrepreneurs français. Nous sommes les premiers à reconnaître que nous n'avons pas été les seuls à assumer cette lourde tâche, si utile et si nécessaire à l'heure actuelle. (*Très bien! Très bien!*)

Les Présidents et les organisateurs des Fédérations régionales ont fait preuve, en de nombreuses circonstances, du dévouement le plus absolu aux idées syndicalistes qui nous sont chères. Aussi, félicitons-nous tous ensemble, Messieurs, sans distinction d'origine, laissant de côté toute question d'influence locale, de ce que nous pouvons librement, dans la plénitude de la force que nous donne notre intime cohésion, établir en commun les légitimes revendications de la grande famille du bâtiment et des travaux publics. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons et nous devons faire mieux encore, Messieurs. Les deux industries du Bâtiment et des Travaux publics réunies, d'après des renseignements très exacts, mais qu'il serait bien long de vous communiquer en ce moment, représentent dans une année, pour toute la France, environ un milliard 500 millions de salaires : ce qui revient à dire que les industriels de la construction et les entrepreneurs français commandent une armée de plus de 1 million 200.000 hommes ! Notre groupement de la Fédération nationale, qui compte dans son sein le très important Syndicat des Entrepreneurs des Travaux publics de France, représenté à l'heure actuelle à peu près 300 millions de main-d'œuvre seulement.

Vous voyez, Messieurs, que nous avons encore beaucoup à faire ; mais vous comprenez aussi quelle force nous pourrions obtenir quand nous aurons réussi à grouper autour de nous tous les entrepreneurs français. (*Vifs applaudissements.*)

La réunion dans la seconde ville de France de confrères venus de tous les points du pays, de Marseille à Lille et de Bordeaux à Belfort est pour notre Fédération un gage de sérieux espoir, que ce radieux avenir se réalisera bientôt. (*Applaudissements.*)

Le règlement de notre Congrès stipule que son bureau provisoire sera composé des membres du bureau du Comité de direction de la Fédération, et c'est au titre de son président que j'occupe cette place et que je prends la parole devant vous. (*Applaudissements.*)

Je crois qu'il est de mon devoir de vous rappeler que les deux précédents Congrès organisés par notre Fédération ont été présidés, l'un par M. Frédéric Bertrand, alors président de la Fédération, dont le souvenir d'aimable autorité et de courtoise bonhomie est encore présent à l'esprit des congressistes de 1900 ; l'autre, par M. Dévillelette, alors vice-président de la Fédération, qui sut mériter les applaudissements unanimes des congressistes de 1902, pour avoir présidé leurs débats avec la plus haute autorité, tout en apportant dans ses difficiles fonctions toute la délicatesse nécessaire pour ne froisser aucun de ses collègues. Je dois vous donner connaissance de la lettre que j'ai reçue de M. Dévillelette, ancien vice-président de la Fédération, président du Congrès de 1902, ancien président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de maçonnerie, membre du Conseil supérieur du travail :

« Monsieur Soulé, président de la Fédération nationale des Chambres syndicales du Bâtiment et des Travaux publics.

« Mon cher Président,

« J'ai bien reçu, avec votre honnêteté en date du 27 octobre, une carte d'invitation pour assister au Congrès des Entrepreneurs de Bâtiment et de Travaux publics, qui doit avoir lieu à Lyon, les 7, 8 et 9 novembre.

« J'ai reçu, d'autre part, de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiment de Lyon, avec un programme des séances du Congrès, une invitation d'assister au banquet de clôture du 9 novembre.

« Toutes ces invitations, faites dans les termes les plus amicaux, constituent pour moi un gage de sympathie auquel je suis très sensible.

« Permettez-moi donc, mon cher Président, de venir vous exprimer mes regrets de ne pouvoir vous accompagner à Lyon, avec nos collègues du Comité, ainsi que j'en avais fait la promesse formelle à notre ami, M. Chevalier, de Moulins, en raison de l'état de santé d'un membre de ma famille, qui exige ma présence à Paris.

« Ma présence à ce Congrès, en outre de l'intérêt présenté par l'examen des questions à l'ordre du jour, m'eût permis de me retrouver avec ceux de nos collègues des départements qui, au Congrès de Paris en 1902, nous apportèrent avec le cahier de leurs revendications, un concours des plus désintéressés, leur adhésion à la Fédération nationale, leur confiance en son avenir, et rendirent ainsi si agréable et si facile la tâche du président du Congrès.

« Vous les retrouverez, mon cher Président, avec nous, guidés par les mêmes sentiments au Congrès de Lyon ; j'ai la plus absolue confiance dans son succès, qu'avec vos lieutenants du bureau de la Fédération et le concours de nos collègues de Lyon, vous avez si bien préparé. (*Applaudissements.*)

« Je me réserve de m'inspirer de vos décisions dans l'exercice de mon mandat de membre du Conseil supérieur du travail où, à côté de mes collègues Dubrujeaud et J. Borderel, je combattrai pour la défense de la liberté du travail pour les ouvriers, et de celle tout aussi respectable des patrons sur leurs chantiers. (*Très bien! Très bien!*)

« Je vous prie de vouloir bien remercier la Chambre syndicale de Lyon et son distingué président de son aimable invitation et d'assurer nos collègues et amis présents à Lyon que je suis de cœur avec eux.

« Recevez, mon cher Président, avec mes remerciements, l'assurance de mon entier dévouement.

« DÉVILLETTE. »

Dans l'élaboration du programme de notre Congrès de 1904, le Comité directeur de la Fédération s'est inspiré de cette idée qu'il était nécessaire de concentrer nos efforts sur quelques questions capitales, afin d'apporter aux pouvoirs publics des études et des documents reflétant bien le sentiment général des Entrepreneurs de France. Par conséquent, nous référant au programme que vous avez tous sous les yeux, nous vous demanderons de borner les discussions et de ne pas les laisser s'égarer en dehors des questions fixées. Le temps dont nous disposons étant, Messieurs, assez limité, je ne veux pas me laisser entraîner et vous faire un trop long discours. Je voudrais simplement rappeler que, dans toutes les réformes que nous chercherons à faire aboutir, les intérêts des entrepreneurs et ceux de leurs collaborateurs directs, employés, contremaîtres et ouvriers, sont toujours indissolublement unis. (*Applaudissements.*)

Les intérêts que nous défendons sont ceux de notre industrie tout entière, industrie dans laquelle le bien-être de l'un doit procéder directement du bien-être de l'autre.

Cet accord entre les patrons et les ouvriers du Bâtiment est sérieusement affirmé par l'honneur que nous fait chaque année, depuis vingt ans, M. le Ministre du Commerce ou son collègue des Travaux publics, en venant personnellement présider nos touchantes et solennelles Fêtes du Travail à Paris, cérémonies aux-

quelles se fait toujours représenter M. le Président de la République. (*Vifs applaudissements.*)

Le dernier écho de ces fêtes a retenti, il y a quelques mois, dans ce magnifique Palais de la Sorbonne qui, malgré les 4.000 places de son grand amphithéâtre, avait peine à contenir le flot pressé de nos ouvriers méritants, qu'accompagnaient leurs familles, leurs amis et leurs patrons. (*Très bien! Très bien!*)

C'est précisément cet accord qui constitue la précieuse caractéristique de nos industries de la construction. C'est lui qui nous permet d'être écoutés par les pouvoirs publics, lorsque nous parlons en définitive, comme je le disais tout à l'heure, dans l'intérêt commun des patrons et des ouvriers. (*Vive approbation.*)

Il est certain, en effet, Messieurs, que si nous voulons que nos professions soient débarrassées des entraves qui peuvent nuire à leur développement, ce n'est pas dans le seul sentiment égoïste d'un rapport productif pour les seuls patrons, mais c'est dans le but infiniment plus élevé de faire profiter tous les travailleurs, patrons et ouvriers, des heureux résultats de la lutte pacifique que nous entreprenons. (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

Messieurs, au nom de la Fédération nationale des Chambres syndicales patronales françaises, je déclare ouvert le troisième Congrès.

Sur la proposition de M. Chevalier, président de la Chambre syndicale de Moulins, le Congrès procède alors à la formation de son bureau définitif.

Sont nommés :

Président : M. Lucien SOULÉ, président de la Fédération nationale.

Vice-Présidents : MM. BRIZON, président d'honneur de la Chambre syndicale de Lyon ; FRÉBY, président de la Chambre de Lyon ; VILLEMEN, vice-président de la Fédération nationale ; CHEVALIER, vice-président de la Fédération nationale ; GROSELLIER, président du Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France ; JANVIER, président de la Fédération du bâtiment du Nord-Ouest ; BORNAREL, président de la Fédération du bâtiment de l'Est et du Sud-Est ; LIÉGAUX, président de la Fédération du Sud-Ouest ; BAUDOUIN, président du Syndicat du bâtiment des Vosges ; ROUZÉ, président de la Chambre syndicale de Lille ; LAMBERT, président de la Chambre syndicale de Marseille ; LEBLOND, maire de Rouen, président d'honneur de la Chambre syndicale de la même ville.

Secrétaire général : M. DESPAGNAT, secrétaire général de la Fédération nationale.

Secrétaire général adjoint : M. GALLOTTI, membre du Comité de la Fédération.

Secrétaires : MM. DUTHIEL, LAUNÉY, BOISSIÈRE, secrétaires de la Fédération ; VILLERET, président de la Chambre syndicale de Dijon ; SÉGONDY, vice-président de la Chambre syndicale de Montpellier ; OUVRARD, vice-président de la Fédération du Nord-Ouest ; HOUBEY, président de la Chambre syndicale de l'Oise ; FALCIOLA, président du Syndicat de Saint-Etienne ; AMBAUD, président du Syndicat du Havre ; POUICHEON, président du Syndicat de Clermont-Ferrand ; ANTIN, membre de la Chambre syndicale de maçonnerie de Bordeaux.

Trésorier : M. BARBOT, trésorier de la Fédération nationale.

Trésorier-adjoint : M. GAGNIEU, trésorier de la Chambre syndicale de Lyon.

Les Congressistes se sont ensuite formés en quatre grandes Commissions, auxquelles ont été soumis les rapports élaborés par les Syndicats. Nous avons publié dans notre précédent numéro les attributions de chacune de ces Commissions.

L'après-midi a été consacré à la discussion en séance privée des différents rapports présentés. Les conclusions ont été résumées sous forme de vœux à soumettre à l'approbation de l'Assemblée plénière du lendemain.

Le travail avait été grandement facilité par les études préparatoires faites par les différents Syndicats adhérents à la Fédération. Un résumé de ces rapports, dû au distingué secrétaire de la Fédération, M. Despagnat, avait été envoyé à tous les Congressistes. Ce travail préparatoire a donné aux discussions plus de clarté et de rapidité.

Les bureaux des Commissions avaient été constitués de la façon suivante :

1^{re} COMMISSION (retraites, invalidité, maladies professionnelles) : Président, M. BOISSIÈRE, de Rouen ; secrétaire, M. DESPAGNAT, de Paris.

2^e COMMISSION (loi sur les Syndicats professionnels, réglementation et conditions du travail) : Président, M. ROUZÉ, de Lille ; vice-président, M. VILLEMEN, de Paris ; secrétaire, M. BEGHIN, de Lille.

3^e COMMISSION (adjudications, cahiers des charges, séries de prix, règlement des mémoires et décomptes) : Président, M. CURTET, de Paris ; vice-présidents, MM. BENASSY, de Lyon, et CLERMONTTEL, de Bordeaux ; secrétaires, MM. GRANGE, de Lyon, et DUPRET, de Beauvais.

4^e COMMISSION (privilège du constructeur, questions diverses) : Président, M. JANVIER, de Rennes ; vice-présidents, MM. LIÉGAUX, de Bordeaux, et FRÉBY, de Lyon ; secrétaires-rapporteurs, MM. CHEVALIER, de Moulins, et ANTIN, de Bordeaux.

DEUXIÈME JOURNÉE

La matinée a été consacrée aux réunions de Commissions au cours desquelles les rapports sur les questions mises à l'ordre du jour par la Commission d'organisation ont été discutés et rédigés.

La séance est présidée par M. Soulé, président du groupe des Chambres syndicales de Paris. Celle de l'après-midi sera présidée par M. Fréby, président de Lyon.

M. Soulé donne lecture de télégrammes d'excuses de MM. RAMBEAUD, du Havre, appelé à Paris pour affaires ; VOLTER, de Marseille ; FAYOLLE, de Grenoble, et POUJOL, de Clermont-Ferrand. Puis il transmet aux entrepreneurs de plomberie et de serrurerie venus de tous les points de la France une invitation de leurs collègues lyonnais à un déjeuner intime à l'hôtel de l'Europe.

Les rapporteurs des Commissions donnent ensuite lecture des vœux émis dans chacune d'elles. Après discussions vives, mais courtoises, les vœux suivants, mis aux voix, sont ratifiés par un vote à mains levées.

PREMIÈRE COMMISSION

RETRAITES

CRÉATION

Premier vœu : Il y a lieu de voter une loi comportant la création de Caisses de retraites de vieillesse pour les travailleurs.

LOI DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ

2^e vœu : Que la loi ne vise que la retraite de vieillesse et que la question d'invalidité soit réglée par la loi qui a été votée à la Chambre sous le titre : « Loi créant un service public de solidarité sociale, sous forme d'assistance obligatoire aux vieillards infirmes ou indigents. »

LIBERTÉ OU OBLIGATION

3^e vœu : Que la retraite soit obligatoire pour tous les salariés ou employés.

CHAMP D'ACTION DE LA LOI

4^e vœu : Que la situation des petits patrons au point de vue de

leurs droits d'effectuer des versements en vue de se constituer une retraite soit réglée par la même loi que celle qui règlera la situation des salariés.

RETRAITES POUR LES PATRONS

5^e vœu : Que tous les patrons soient admis à faire des versements volontaires en vue de se constituer une retraite de vieillesse ne pouvant dépasser le maximum qui aura été fixé par la loi.

RESSOURCES FINANCIÈRES

6^e vœu : Que les retraites soient constituées avec la participation des ouvriers, des patrons et de l'Etat, la participation de ce dernier consistant à parfaire le minimum de retraite prévu par la loi.

ORGANISATION DES RETRAITES

7^e vœu : a) Que le Comité directeur de la Fédération mette le plus tôt possible à l'étude l'organisation d'une Caisse de retraite de vieillesse pour les travailleurs.

b) Qu'il recherche les voies et moyens pour permettre à tous les membres de la Fédération de pouvoir s'affilier à cette Caisse.

c) Que, parallèlement à cette étude, il examine s'il ne serait pas possible de profiter de la circonstance pour chercher les moyens de faire bénéficier tous les entrepreneurs affiliés à la Fédération des bénéficiaires qui ont résulté pour les entrepreneurs des grands centres de l'organisation de mutualités en matière d'accidents de travail.

INVALIDITÉ

8^e vœu : Que le Sénat tienne compte, dans la discussion du projet de loi sur le service public de solidarité sociale, des vœux émis par le Congrès de 1902.

MALADIES PROFESSIONNELLES

9^e vœu : Qu'il ne soit voté aucune loi assimilant les maladies professionnelles aux accidents du travail, et charge le Comité directeur de chercher les voies et moyens pour arriver à l'assurance contre les maladies.

10^e vœu : Que l'inspection du travail soit invitée dans le but d'aider les industriels à se conformer à l'article 6 du décret du 10 mars 1894 (évacuation des poussières), à suivre les essais de ventilation qui seront faits par les groupements syndicaux et à donner son avis sur l'efficacité des moyens présentés par ces groupements.

DEUXIÈME COMMISSION

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ET CONDITIONS DU TRAVAIL

Premier vœu : Que les personnes ayant quitté la profession et n'ayant jamais fait partie du Syndicat ne puissent être admises dans les bureaux du Syndicat.

2^e vœu : Que la capacité commerciale ne soit pas accordée aux Syndicats.

3^e vœu : Que l'article 10 de la proposition de loi soit supprimé et que l'article 6 de la loi de 1884 soit maintenu sans modification.

4^e vœu : Qu'il soit jugé un quantum des ouvriers étrangers à admettre dans les chantiers des régions frontalières.

5^e vœu : Que les Ministres des Travaux publics et du Commerce, chacun en ce qui le concerne, donnent des instructions à leurs administrations pour que le coefficient des cahiers des charges donne lieu à la révision des prix du marché, réduit et fixé au taux qui, en tous cas, ne pourrait être supérieur aux bénéfices prévus dans la composition du prix du bordereau.

TROISIÈME COMMISSION

ADJUDICATIONS

CERTIFICATS DE CAPACITÉ

Premier vœu : Que toutes les Administrations publiques aux-

quelles il faut présenter des certificats de capacité pour être admis à soumissionner, retournent ces certificats visés à l'entrepreneur au moins trois jours francs avant l'adjudication, en lui faisant connaître s'il est admis ou non à soumissionner.

CAHIER DES CHARGES

2^e vœu : Qu'il soit établi un cahier des charges général et unique pour tous les travaux exécutés pour le compte des Administrations publiques ;

Qu'il soit absolument interdit d'introduire dans les pièces d'adjudication des clauses dérogeant aux stipulations du cahier des charges type.

TRAVAUX EN RÉGIE

3^e vœu : Que les services publics prescrivent absolument l'exécution en régie de tous travaux publics, dans tous les cas où il est possible de les confier à l'entreprise.

MAXIMUM ET MINIMUM

4^e vœu : Après le dépôt et avant l'ouverture des soumissions, un pli cacheté renfermant les chiffres maximum et minimum sera déposé, ouvert et lu publiquement ; à ce moment, les soumissionnaires auront la faculté de retirer leur soumission et si plusieurs concurrents dont les offres auront été les plus fortes ou auront atteint le maximum proposent le même chiffre, leurs noms soient tirés au sort pour désigner l'adjudicataire.

(Vœu adopté en principe, mais renvoyé au Comité directeur pour rédaction définitive.)

DE L'EXCLUSION DES ENTREPRENEURS

5^e vœu : Que les Ministres compétents veuillent bien rappeler aux Commissions d'admission que les litiges entre les entrepreneurs et les Administrations publiques ne soient pas un motif d'exclusion des adjudications publiques.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

6^e vœu : Que le décret du 4 juin 1881 et la loi du 24 juillet 1895 soient modifiés en ce sens que les avantages reconnus aux associations ouvrières, chaque fois que celles-ci seront admises aux adjudications, le soient également aux entrepreneurs, et qu'en cas d'égalité de propositions faites, l'adjudicataire soit désigné par voie de tirage au sort.

DE L'ADMISSIBILITÉ AUX GRANDS TRAVAUX

7^e vœu : Que pour les adjudications de travaux importants « neufs ou d'entretien » soient admis à concourir les entrepreneurs dont l'aptitude pratique professionnelle sera dûment constatée par certificats et notes de travaux à l'appui ; ces certificats émanant d'ingénieurs ou d'architectes devront être visés spécialement pour les travaux mis en adjudication et devront spécifier que le soumissionnaire a exécuté des travaux de même nature, sous la direction et à la satisfaction de celui qui a délivré le certificat.

QUATRIÈME COMMISSION

PRIVILÈGE DU CONSTRUCTEUR

La plus grande partie de la séance a été consacrée à la discussion de cette question, qui a donné lieu à des rapports très intéressants, ainsi que cela a été constaté par M. Despagnat, le secrétaire général du Congrès.

D'après ces rapports, tout le monde est d'accord sur ce principe que le privilège énoncé en l'article 2103, § 4, du Code civil, est applicable aux entrepreneurs et constructeurs, mais tout le monde est d'accord également sur ce fait que les formalités à remplir sont telles qu'elles rendent à peu près impossible l'application de cet article du Code.

On a fait ressortir que les entrepreneurs peuvent être volés, sans qu'il y ait escroquerie ou délit au point de vue de la loi.

Parmi les orateurs les plus écoutés et applaudis, citons : MM. Villemin, Paufigue, Billotet.

A la suite de cette longue discussion, le vœu suivant a été adopté :

Sont privilégiés les architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, reconstruire ou réparer les bâtiments, canaux ou autres ouvrages quelconques, pourvu néanmoins qu'ils aient pris une inscription provisoire sur les immeubles dans lesquels doivent être effectués les travaux.

ORGANISATION DÉFINITIVE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

M. Soulé, président du Congrès, appelle ensuite l'attention toute particulière du Congrès sur une question d'intérêt capital : l'organisation définitive de la Fédération nationale.

Ce projet d'organisation, dû à l'heureuse initiative de M. Janvier, président de la Fédération du Nord-Ouest, avait été renvoyé, la veille, à la quatrième Commission, et il était conçu dans les termes suivants :

ORGANISATIONS SYNDICALES ET FÉDÉRATIVES

Les soussignés ont l'honneur de déposer sur le bureau du Congrès les considérations et vœux ci-après, en priant M. le Président de bien vouloir les soumettre à l'Assemblée.

Considérant que, par suite des progrès incessants dans l'organisation syndicale des entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics, cinq Fédérations se sont partagées les départements français sous le titre de :

1. Fédération nationale ;
2. Fédération régionale du Sud-Est ;
3. Fédération régionale du Nord-Ouest ;
4. Fédération régionale du Sud-Ouest ;
5. Fédération régionale du Nord-Est. (Cette dernière, de création récente, mais virtuellement constituée.)

Qu'il y a certainement une aspiration absolument logique de ces Fédérations à s'unir pour défendre les intérêts généraux du bâtiment et des travaux publics devant nos Assemblées législatives, devant les Ministres du Commerce et des Travaux publics, et devant le Conseil supérieur du travail, comme les Syndicats eux-mêmes ont obéi à un sentiment logique en se fédérant pour soutenir et défendre leurs intérêts dans leurs régions respectives ;

Qu'au présent Congrès, se trouvent des délégués appartenant à l'une ou à l'autre des Fédérations constituées, ayant tous dans leur ressort la confiance de leurs mandants ; qu'ils peuvent, dès lors, et dans la limite de l'autorité dont ils sont investis, aviser aux moyens de constituer une Fédération générale des Fédérations, ou des Fédérations seulement consentantes ;

Que ce serait l'honneur du Congrès de Lyon d'avoir patronné l'organisation définitive autant que logique du monde du bâtiment et des travaux publics en France ;

Emettent les vœux :

1° Que le Congrès de Lyon autorise, sous son patronage, une réunion extraordinaire des membres des bureaux des Fédérations existantes, qui sont présents au Congrès ;

2° Que cette réunion ait mission d'examiner le projet d'une Fédération nationale répondant aux considérations précitées ;

3° Que cette réunion soit tenue assez tôt pour qu'il puisse en être rendu compte à l'Assemblée plénière ;

4° Que le procès-verbal de cette réunion figure au compte rendu du Congrès de Lyon, tout au moins à titre d'annexe.

Ce vœu, adopté par la quatrième Commission, est soumis aux délibérations du Congrès.

A l'unanimité, le Congrès décide la fusion des Fédérations régionales en une *Fédération nationale générale*.

Cette Fédération nationale, dont le siège social sera à Pa-

ris, sera dirigée par un Comité central de trente-cinq membres (sept par Fédération).

Le Congrès décide, en outre, qu'il sera fait toutes diligences nécessaires pour que la nouvelle organisation puisse fonctionner dès le 1^{er} janvier 1905.

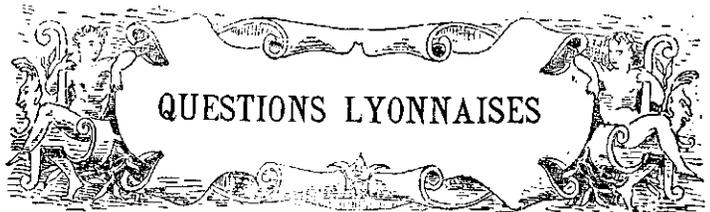
En présence des résultats du vote, émis à l'unanimité, le Congrès éclate en longs applaudissements.

Il acclame la décision la plus importante prise au cours de la réunion plénière : *l'organisation rationnelle définitive de la Fédération nationale des Syndicats patronaux*.

Cet acte, de la plus haute importance, accompli grâce à l'initiative de M. Janvier et à l'appui si précieux de M. Soulé, fait disparaître les petits froissements et les apparences de rivalité qui pouvaient sembler exister entre les groupes parisiens de la rue de Lutèce et les Fédérations régionales des départements.

La Fédération nationale est aujourd'hui une force immense, méthodiquement organisée.

(A suivre)



LA NOUVELLE LIGNE DE PARIS A MARSEILLE

(Tracé entre Paris et Lyon et la traversée de la Capitale)

Examinons maintenant quel pourrait être le tracé de la nouvelle ligne entre Paris et Lyon et ensuite de Lyon à Marseille.

Du côté de la capitale, la ligne souterraine quitterait vers Serin le tunnel à percer sous la colline de la Croix-Rousse ; elle pourrait sans doute suivre la rive gauche de la Saône en s'étagant à mi-hauteur jusqu'à Neuville, puis elle redescendrait pour traverser la rivière vers Saint-Germain-au-Mont-d'Or, afin d'arriver en contact avec la gare de cette dernière localité, qui dessert les directions du Bourbonnais et du Nivernais.

De Saint-Germain-au-Mont-d'Or, elle rejoindrait Mâcon, qui est également un nœud important de communications, en doublant simplement la ligne existante. De Mâcon, le tracé s'infléchirait légèrement au nord-nord-est, pour atteindre d'une façon indépendante Saint-Gengoux.

De cette dernière station jusqu'au Creusot, la ligne électrique suivrait parallèlement les voies actuelles pour la montée du plateau d'Autun ; elle ne s'en écarterait que lorsqu'il faudrait corriger les courbes pour permettre les grandes vitesses. Du Creusot, elle se dirigerait directement sur Autun par un raccourci, puis doublerait la ligne Dracy-Saint-Loup-Soulieu-Rouvray. De ce point, on aurait le choix entre trois tracés :

Ou bien prendre la direction Maison-Dieu-Auxerre-Moret, en s'infléchissant vers Joigny ; ou rejoindre, par Avallon-Chatel-Censoir-Coulanges, la ligne de Clamecy à Triguères, qui serait ainsi doublée, et atteindre également Moret (centre de communications intéressant à desservir) ; ou bien encore, suivre de Rouvray ou de Soulieu la haute vallée du Serein, pour arriver en contact, près de Tonnerre, avec la grande ligne de Bourgogne, que l'on doublerait alors, en se contentant de dévier la direction quand il serait utile de rectifier les cour-

bes ou de raccourcir les distances, quitte à augmenter parfois les pentes, puisque la traction électrique permet de gravir en vitesse les fortes rampes.

A partir de Moret, ou de Montereau, il y aurait à étudier le parcours jusqu'à Paris, et nous pensons qu'il serait possible d'établir la ligne sur le plateau donnant accès à la Brie.

Mais le plus difficile à réaliser sera certainement la pénétration dans la capitale, d'autant plus que la ligne Paris-Méditerranée devra forcément se souder aux lignes du Nord pour assurer la continuité des voies pour les directions de Calais, de Bruxelles et de Namur-Cologne.

La liaison souterraine entre les deux gares actuelles du P.-L.-M. et du Nord par les quartiers du Centre est presque impossible, étant donné que le réseau du Métropolitain accapare toutes les grandes artères au-dessous desquelles on pourrait installer des lignes et, d'autre part, il ne faut pas songer pouvoir faire une jonction en viaduc, car les dépenses seraient colossales, eu égard aux démolitions et réfections de quartiers qu'on serait conduit à effectuer pour réaliser un tel programme, même si on pouvait s'installer au-dessus du quai de Bercy et du boulevard Richard-Lenoir.

La solution la plus pratique nous paraît donc être la suivante :

Accès en souterrain à la sortie de Maisons-Alfort, sous Charenton et la rue de Paris, de façon à ce que, par une courbe passant sous le bois de Vincennes, un raccordement puisse se diriger sous le boulevard Soult ; quant à la ligne de pénétration à la gare P.-L.-M., elle se raccorderait aux voies existantes à sa sortie du souterrain de la rue de Paris, en prenant tous dégagements à travers les terrains militaires de la Rapée-Bercy.

En outre, une autre ligne courbe, tangente à la première et à la voie d'accès, permettrait de rejoindre, par la grande gare P.-L.-M., sans rebroussement et par les terrains militaires, la ligne de liaison avec le Nord et l'Est, qui passera par le boulevard Soult et la suite des boulevards extérieurs.

Des dispositions analogues seraient prises pour l'accès de ces dernières gares.

Par suite de ces diverses installations, un train électrique venant, par exemple, de Calais, pourrait, à son entrée dans Paris vers la Chapelle-Saint-Denis, abandonner ses voitures pour Paris-Nord, qui seraient remorquées séparément à cette gare terminus, et suivre lui-même, avec les voitures directes pour le Midi, la ligne circulaire des boulevards extérieurs jusqu'à Vincennes-La Rapée-Bercy. Là, en un point d'arrêt, il accrocherait les voitures venant de la gare de Lyon pour continuer sa route *via* Moret sur notre ville et le littoral méditerranéen.

La distance dans Paris entre les gares du Nord et du P.-L.-M. serait beaucoup plus réduite que par les raccordements actuels, de sorte que la traversée de la capitale prendrait au train-éclair relativement peu de temps, même en supposant une vitesse réduite.

Supposons, en effet, un train arrivant de Calais à midi à la station d'arrêt ou d'échange de Saint-Denis ; en cinq minutes, au plus, il se sera séparé des voitures à destination de Paris et mettra ensuite vingt minutes, en marche lente, pour parcourir, jusqu'à la Rapée-Bercy, les 12 kilomètres de la ligne circulaire. A la Rapée-Bercy, cinq autres minutes suffiront pour accrocher les voitures du P.-L.-M. partant de la grande gare de Lyon.

Donc, la traversée de la capitale prendra au plus une demi-heure à tout train direct Calais-Méditerranée ou Belgique-Allemagne-littoral.

Nous pourrions constater, d'autre part, que la traversée de

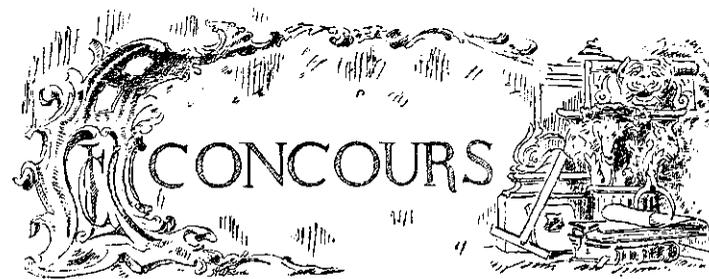
notre cité lyonnaise demandera à peine vingt minutes, y compris les courts temps d'arrêt à Perrache et aux Terreaux-Pont-Morand, où se trouverait une assez importante gare secondaire souterraine de voyageurs.

Les trains pourraient même s'arrêter une minute à Bellecour-Pont de la Guillotière et à Saint-Vincent-Croix-Rousse sans trop de perte de temps.

Quant à la distance en rase campagne entre Paris et les abords de Lyon et, de là, à Marseille, elle pourrait être franchie à la vitesse de 160 à 200 kilomètres à l'heure.

Il nous reste à examiner le tracé Lyon et le littoral ; ce sera l'objet d'un prochain article.

SINEL.



BANDOL (VAR)

GRUPE SCOLAIRE

La Ville de Bandol (Var) met au concours entre tous les architectes français le projet de construction d'un groupe scolaire avec internat (école primaire supérieure et école élémentaire). La dépense s'élèvera à 200.000 francs. Les primes décernées seront de 2.000 francs au premier et 1.000 francs au second.

On peut demander le programme du concours au secrétaire de la mairie de Bandol.

ROMANS (DROME)

PONT EN BÉTON DE CIMENT ARMÉ

Un concours est ouvert entre tous les constructeurs français ayant exécuté des travaux analogues, pour la construction d'un pont en béton de ciment armé, sur l'Isère, à Romans. Dépôt des projets, 5 décembre. Renseignements à la Mairie.

CHALON-SUR-SAONE

MONUMENT A LA MÉMOIRE DES DÉFENSEURS DE CHALON

Un concours est ouvert entre les artistes français pour un projet de monument à la mémoire des soldats de l'arrondissement et en souvenir de la défense de Chalon en 1814. La dépense, non compris les fondations, s'élèvera à 20.000 francs. Les projets devront être remis avant le 1^{er} mars 1905. Le projet classé 1^{er} aura l'exécution et une prime de 1.000 francs ; le 2^e aura 700 francs, le 3^e 400 francs.

LE MONUMENT OLLIER

Dimanche 13 novembre, a été inauguré, en présence du Ministre de l'Instruction publique, le monument élevé par souscription internationale, en mémoire du chirurgien Ollier, sur la place à laquelle a été donné son nom, auprès des Facultés de droit et des lettres.

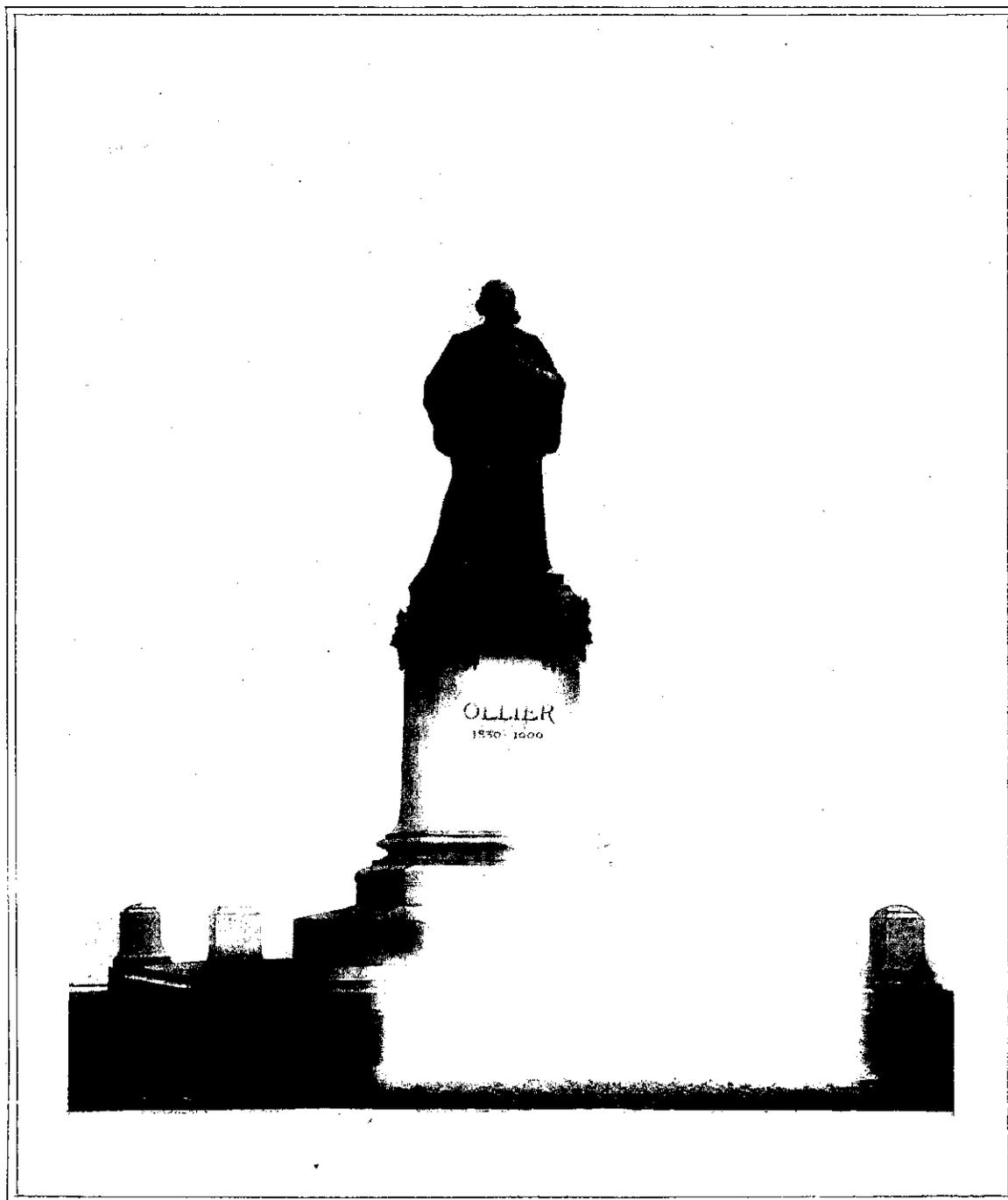
Le bronze est l'œuvre de M. Alfred Boucher, statuaire, au-

teur du monument Burdeau, ami personnel d'Ollier ; il reproduit fidèlement la physionomie empreinte de bonté et lumineuse d'intelligence de l'éminent praticien lyonnais qui, drapé dans sa toge de professeur, un bistouri à la main droite, semble s'adresser à ses auditeurs dans une leçon magistrale.

La partie architecturale, confiée au distingué architecte,

rectangulaire ayant un dé en pierre à chacun de ses angles. L'ensemble du monument donne ainsi une impression de majesté sereine.

Le piédestal provient des carrières de Basse, sur le Rupt, près Remirement; le travail en a été exécuté par M. Léon Guinet, chargé également des travaux de marbrerie du Palais du



MONUMENT OLLIER A LYON

Sculpteur, M. Alfred BOUCHER. — Architecte, M. Louis ROGNIAT.

M. Louis Rogniat, a été traité avec la sobriété qui convient à une œuvre de cette nature ; il ne s'agissait pas, en effet, d'une manifestation demandant un déploiement décoratif pompeux, qui aurait été peu d'accord avec le caractère même du personnage, non plus qu'avec l'hommage à lui rendre. Aussi, l'architecte a borné son intervention à la construction d'un socle en beau granit des Vosges, aux grandes lignes sévères, surmonté d'une frise de chêne et de laurier en bronze, avec caducées de têtes de lions. Ce socle repose sur une plate-forme

quai de Bondy. La sculpture ornementale est de M. Guy, ornementiste à Lyon. La statue et la ceinture de bronze qui entoure le piédestal ont été fondues dans les ateliers de MM. Jabœuf et Rouart, fondeurs à Paris.

En raison du poids considérable du monument et de la nature du sol, on a dû descendre les fondations jusqu'au fond de l'ancienne lône qui se trouvait sur l'emplacement de la place actuelle.

HENRI SOULU.

A PROPOS DU CONCOURS

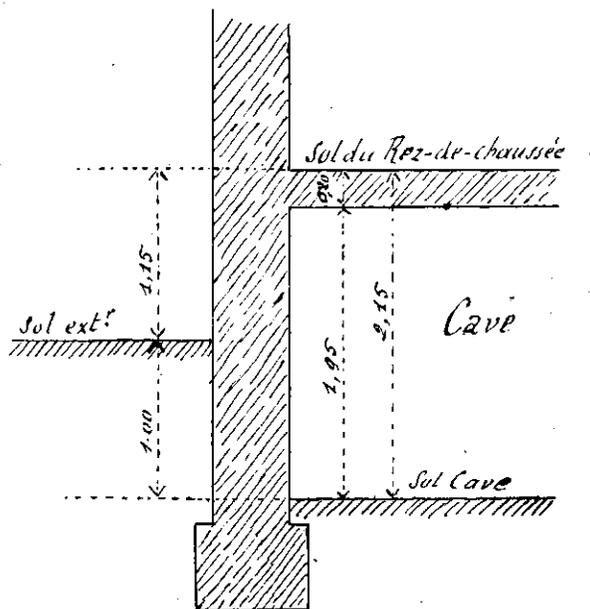
du Comité local des Habitations à bon marché

Le concours ouvert par le Comité local des habitations à bon marché a été clos le 15 du mois dernier. Nous en avons, en temps opportun, publié le programme *in extenso*. Un des concurrents nous communique à ce propos une lettre qu'il a adressée au président du Comité, en le priant d'en donner connaissance aux membres du jury. Ces observations pouvant avoir pour nos lecteurs d'autant plus d'intérêt qu'elles sont susceptibles de trouver leur application dans des cas analogues et de faire apporter des modifications judicieuses dans l'énoncé des données d'un concours, nous les reproduisons telles qu'elles nous sont transmises.

1° Au sujet du règlement sanitaire de la Ville de Lyon, il est dit au titre II, article 2, pour les baies d'aération et d'éclairage : « ...L'ensemble de celles-ci présentera une surface d'au moins 2 mètres carrés, et dans tous les cas égale au quotient de la capacité exprimée en mètres cubes par le nombre 30.... » Ce paragraphe ne paraît pas très clair. Le minimum imposé est-il de 2 mètres carrés, ou bien, de $\frac{\text{capacité}}{30} = x$? Entre les deux solutions, la

différence est grande et dans bien des cas disproportionnée. — Exemple : Une chambre a 2^m50 de profondeur vis-à-vis de la fenêtre unique et le cube de cette pièce est de 25 mètres. Si le minimum imposé est de 25/30, soit 0^m833, cela suppose une fenêtre de 1^m19 x 0.70. C'est une *trop petite* baie ! Si, au contraire, le minimum doit être 2 mètres ou fenêtre de 2^m00 x 1^m00, cette baie sera *trop grande* (1) et donnera en excès la chaleur en été et le froid en hiver. L'hygiène ne paraît bien comprise dans aucune de ces deux solutions.

2° Dans le programme du concours (art. 2), il a été imposé 1 mètre de fondations en pleine masse. Entre le niveau du sol de cave et celui du rez-de-chaussée, la hauteur doit être d'environ 2^m15.



La hauteur entre le sol extérieur et le rez-de-chaussée sera donc de 2^m15 — 1^m00 = 1^m15. En général, pour la commodité des habitations, les perrons ne doivent pas excéder 5 marches ; à plus forte raison pour des petites maisons. Or, la cote de 1^m15 nécessite 7 marches. Un rez-de-chaussée élevé de 0^m80 environ, soit 5 marches,

(1) La fenêtre de 2 mètres superficiels est trop grande, surtout dans le cas particulier du concours en question. En effet, une maisonnette isolée et n'ayant que quatre murs de façade (murs très minces par économie), sera très exposée au froid et à la chaleur beaucoup plus qu'une maison adossée à d'autres par deux ou trois côtés. Il ne faut donc pas, par des baies trop grandes, augmenter dans les habitations les rigueurs des saisons extrêmes.

n'est-il pas hors d'atteinte de l'humidité du sol et la cave étant plus profonde n'en sera-t-elle pas meilleure et plus fraîche ?

Il est vrai que tous les déblais peuvent être supposés repris et étendus en remblai de 0,25 à 0,30 d'épaisseur autour du bâtiment ; mais était-ce bien la pensée des auteurs du programme ?

3° Au programme du concours, il est dit (art. 3) que chaque maison sera supposée isolée. On devra donc supposer aussi, par conséquent, que chaque maison sera entourée d'un jardin. De plus, la propriété comprenant ainsi jardin et maisonnette devra être encore supposée comprise dans l'agglomération lyonnaise, puisqu'elle est soumise au règlement sanitaire de la Ville de Lyon. Donc, le terrain sera relativement cher et, par suite, le jardin sera petit ; il sera, par surcroît, probablement enserré par des murs de clôture et dominé par de hauts immeubles.

Le problème étant ainsi posé, la propriété ne gagnerait-elle pas à ce que la maison s'étendit le moins possible en surface ? Par ce moyen, le jardin aurait plus d'ampleur. L'habitation avec un étage aurait plus de soleil, d'air et de vue ; les pièces seraient plus indépendantes et plus gaies. L'aspect de la maison et du jardin y gagneraient aussi.

Cette solution du problème ne paraît-elle pas la meilleure pour la maison à 4.500 francs, type B ?

Pour la maison à 3.500 francs, type A, vu le très faible capital à engager, l'habitation ne sera-t-elle pas, malgré les raisons ci-dessus exposées, plus avantageuse et plus confortable avec un rez-de-chaussée seulement ?

4° Dans le règlement du concours, il est dit :

« Récompenses : Les récompenses mises à la disposition du jury par le Comité sont.... » etc.

Mais les fonds qui constituent ces récompenses sont mis tout d'abord à la disposition du Comité par quelqu'un ! Quelle en est donc la source ?

Le public n'a pas à connaître l'origine de ces fonds ; c'est entendu ! Cela d'ailleurs importe peu !

Mais le public aimerait à connaître tout l'intérêt que le Conseil général et le Conseil municipal attachent au développement de la propriété accessible à tous dans les meilleures conditions d'économie et d'hygiène. Ces deux corps élus susdits, puisqu'ils ont droit chacun à 2 membres du jury, doivent entrer ouvertement pour une part dans les récompenses prévues ou non prévues.

Un article paru dans *la Construction Lyonnaise* en septembre dernier, disait avec raison que M. Cadet, adjoint au Maire de Lyon, paraissait désigné pour appeler la bienveillante attention du Conseil municipal sur le concours ouvert par le Comité des Habitations à Bon Marché, dont il est le Président.

TRAVAUX DE LA RÉGION

✦ AIN. — La Ville de Bourg va mettre en adjudication prochainement les travaux de construction d'une école au quartier du Bel-Air. — Le projet de M. Alliot, agent voyer, pour l'adduction d'eau à Pont-d'Ain, dont la mise en adjudication sera publiée ultérieurement, est évalué à 27.523 francs. — Les travaux d'agrandissement de l'école de filles de Meximieux comportent une dépense de 39.771 francs. — L'église d'Ambronay va subir des réparations s'élevant à 21.300 francs. — On va reconstruire le presbytère de Chouy ; le montant des travaux est évalué à 8.000 francs.

✦ ALLIER. — Une dépense de 120.000 francs, y compris les expropriations, est prévue au budget de la ville de Cusset, pour la création d'un nouveau boulevard.

✦ DOUBS. — L'aménagement des locaux à l'hôtel de ville de Montbéliard est évalué 6.795 francs.

✦ DRÔME. — La construction d'un hôtel des Postes a été décidée à Romans. — La salle des séances du Conseil municipal de la même ville va être agrandie ; les travaux se montent à 13.600 francs.

✦ HAUTE-LOIRE. — Toute une importante série de travaux va être exécutée *au Puy* : pavage et entretien de la rue du Bouillon ; pavage extérieur à 50 centimètres des rails de la voie du tramway électrique (6.000 fr.) ; remplacement du pont-à-bascule place Michelet (1.200 fr.) ; placement, dans l'intérieur de la ville, de quarante-six banquettes en pierre (1.150 fr.) ; installation de water-closets rue Montferrand et place du Planet (3.460 fr.) ; réfection à la fontaine Chassaing, place Michelet (2.500 fr.) ; confection d'une corniche à l'église du Collège (2.500 fr.) ; pavage de la rue du Consulat (1.910 fr.). — L'église de *Vals* (près le Puy) va être prochainement restaurée ; une somme de 2.500 francs y est affectée.

✦ HAUTE-SAVOIE. — M. Amaudruz fils, architecte, vient de faire approuver son projet de construction d'un groupe scolaire à *Annemasse*, dont les travaux sont évalués 131.318 fr. 85.

✦ ISÈRE. — Une somme de 300.000 francs va être affectée à l'exécution de projet d'adduction d'eau à *la Mure*. — Des réparations au collège de *Bourgoin* vont entraîner pour 3000 francs de travaux. — L'église de *Montaret* doit être réparée : le montant des travaux est prévu pour 2.000 francs.

✦ JURA. — Dans une de ses récentes séances, le Conseil municipal de *Dôle* a décidé de livrer gratuitement à l'Etat les terrains nécessaires à l'exécution du projet de création d'une gare d'eau. Ce projet consiste dans l'élargissement du bassin du canal Charles-Quint, la construction d'un quai de débarquement et d'embarquement, duquel partira une voie ferrée qui ira se souder à la ligne de Dôle à Poligny, en avant du pont de fer du Doubs. Le coût de l'entreprise est prévu pour 227.600 francs.

✦ LOIRE. — Une somme de 105.000 francs est affectée à la construction des égouts secondaires de *Feurs*. — Le Conseil municipal de *Saint-Marcellin* (arrondissement de Montbrison) a donné son approbation aux plans et devis dressés par M. Bernard, architecte départemental à Saint-Etienne, et s'élevant à 65.000 francs, pour la construction d'une école de filles.

✦ SAVOIE. — Le Conseil municipal de *Moutiers* a approuvé le projet d'agrandissement et de restauration de l'Hospice, dressé par M. Charmot, architecte à Chambéry, dont nous avons parlé dans notre numéro précédent. L'adjudication des travaux en sera faite sous peu.

✦ VAUCLUSE. — Le renouvellement partiel du mobilier des écoles communales de *Valence* est prévu pour une dépense de 1.100 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Distribution des récompenses de la Société académique d'architecture.

Le Bureau de la Société académique d'Architecture nous informe que sa fête annuelle aura lieu le *dimanche 11 décembre prochain, à 4 h. 1/2 du soir*, dans la Salle des Réunions Industrielles, au Palais du Commerce. Cette cérémonie, qui réunit toujours en grand nombre les amis du bâtiment, comporte la distribution solennelle des récompenses décernées par la Société pour l'année 1904 :

1° Aux lauréats de ses concours d'architecture, d'art décoratif et d'archéologie ;

2° Aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment ;

3° Aux élèves de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône (section des cours se rattachant à l'art de bâtir) ;

4° Aux élèves des Ecoles municipales de dessin (cours d'architecture et de dessin industriel).

Construction d'une vacherie au Parc de la Tête-d'Or.

Un projet va être soumis au Conseil municipal pour la construction, dans le parc de la Tête-d'Or, d'un bâtiment comprenant une étable pour quarante vaches, un logement de vacher et des locaux destinés à recevoir le matériel nécessaire à la stérilisation du lait et à sa distribution dans les diverses crèches de la ville.

Ce projet a été dressé par M. Garnier, architecte ; sa mise à exécution nécessitera une dépense évaluée au devis à la somme de 70.744 fr. 90.

Les travaux seront exécutés par voie d'adjudication publique, à l'exception des trois derniers lots (fumisterie, plomberie et électricité, clôture), qui feront l'objet d'une adjudication restreinte.

L'auteur du projet est notre compatriote, M. Tony Garnier, premier Grand Prix de Rome en 1899, sur lequel nous avons publié une notice dans notre numéro du 16 septembre 1899, et qui s'est fixé dans sa ville natale. Le talent original du jeune architecte ne manquera pas, nous l'espérons, de doter notre cité d'œuvres et de monuments qui contribueront à son ornement et à sa beauté.

Vente de matériaux.

La vente des matériaux à provenir des immeubles acquis à l'amiable ou expropriés par la Ville, en vue du prolongement de l'avenue de Saxe, dans les quartiers de la Mouche et de Gerland, aura lieu par adjudication publique, sur la mise à prix de 4.850 francs, avec cautionnement de 400 francs.

Élections au Tribunal de commerce.

Les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Lyon inscrits sur les listes électorales spéciales dressées et rectifiées en 1904, sont convoqués pour le jeudi 1^{er} décembre prochain, à l'effet de procéder à la nomination de :

Un *président*, en remplacement de M. BRIZON, à fin de mandat.

Six *juges titulaires*, en remplacement de MM. CHARRON, MERCIER, PRADEL, CELLE, ROBATEL et BRUNIER, à fin de mandat.

Un *juge titulaire*, en remplacement de M. MICHA, démissionnaire (fin de mandat en 1905).

Six *juges suppléants*, en remplacement de MM. GODARD, FLACHAIRE DE ROUSTAN, GONTARD, REYNIER, LEGENDRE et THOMAS, à fin de mandat.

Trois *juges suppléants*, en remplacement de MM. THÉVENET, NIOGRET et MICHON, démissionnaires (fin de mandat en 1905).

Chambre syndicale du Commerce des bois de Lyon et de la Région.

Cette Chambre syndicale (dont le siège est 8, rue des Archers) a constitué ainsi son Conseil d'administration pour l'exercice 1904-1905 :

	MM.
<i>Président d'honneur</i>	RICHOUX, 229, avenue de Saxe ;
<i>Président</i>	GRANDCLÉMENT, 9-11, rue de la Buire ;
<i>Vice-Président</i>	JUTHIER, 14, rue Suchet ;
<i>Secrétaire</i>	BONNEBOUCHE, à Givors ;
<i>Trésorier</i>	JOSSERAND, 13, rue de Bourgogne ;
<i>Syndic</i>	HÉRIILLIER JOS., 28, rue de Paris ;
—	MÉRAT, 51, rue Saint-Cyr ;
—	PELÉ, 5, boulevard Part-Dieu ;
—	SESTIER, 73 bis, cours Gambetta ;
—	TIGAUD, 96, rue des Trois-Pierres ;
—	VACHERON, 152, avenue Félix-Faure.

Distinctions honorifiques.

A l'occasion de la venue à Lyon du Ministre de l'Instruction publique, pour l'inauguration du Palais municipal des Expo-

sitions et du monument Ollier, ont été faits officiers d'Académie : MM. CLOUZET, chef du Secrétariat du Conseil général du Rhône ; LÉON CURNY, architecte ; RAMBAUD, architecte ; BONNAUD, artiste peintre. M. Félix BAUER, artiste peintre, président de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, a été promu officier de l'Instruction publique.

Débouché pour ciment, appareils et accessoires pour l'électricité.

On demanderait en ce moment au Mexique les objets manufacturés ci-dessous mentionnés :

Du ciment, des fournitures pour l'électricité à l'usage des railways sur route et qui comprendraient des articles nécessaires à la traction, du matériel roulant, des rails, des poteaux, des câbles, etc. ; des tubes pour câbles électriques à surface vitrifiée ou en porcelaine ; des moteurs électriques et autres accessoires de force motrice ; des machines à nettoyer les fibres textiles ; des machines à vapeur et électriques pour irrigation. (Board of Trade Journal, de Londres.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 21 Octobre au 10 Novembre

LYON

- Route de Vienne, 138.* — Pavillon pour maison de santé. — Propr., M. le Dr Carrier. — Arch., M. Joannes Bernard.
- Rue Garibaldi.* — Immeuble. — Propr., M. Dubouis. — Arch., M. Tony Blein.
- Rue de la Méditerranée.* — Annexe. — Propr., M. Douzet. — Arch., M. Danthon.
- Cours Eugénie.* — Sept villas. — Propr., Société civile immobilière du Parc du cours Eugénie. — Arch., M. Deceur.
- Rue du Repos, 10.* — Maison. — Propr., M. Tixier. — Arch., M. Delalande.
- Chemin Saint-Denis-de-Bron, 112.* — Maison. — Propr., M. Giroudon. — Arch., M. Monin.
- Chemin des Mures.* — Deux villas jumelles. — Propr., M^{me} Gaillard. — Entrepr., M. Adrien Fauché.
- Chemin de Francheville, 46.* — Maison. — Propr., M. Laval. — Entrepr., M. Truffy.
- Rue de la Méditerranée, 7 bis.* — Loge de concierge. — Propr., M. Arfouilland.
- Rue Servient, 117.* — Maison. — Propr., M. Leconte.

MISES EN ADJUDICATION

- Rhône** — Dimanche 27 novembre, 10 h. — *Mairie de Sain-Bel-les-Mines.* — Etablissement d'une troisième classe à l'école de filles. Montant des travaux, 19.50 fr. Renseignements à la mairie.
- Rhône.** — Lundi 28 novembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout du 4^e type réduit sous l'ancien chemin vicinal ordinaire n° 19, dit « du Petit-Versailles », au territoire de Caluire et Cuire. Montant des travaux, 11.261 fr. 50. Renseignements à la mairie.
- Rhône.** — Lundi 28 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Assainissement des abords de l'usine des eaux de Saint-Clair. — Construction d'un égout du 4^e type réduit sous l'ancien chemin vicinal ordinaire n° 19, dit du « Petit Versailles », au territoire de la commune de Caluire et Cuire. Montant des travaux évalués à la somme de 11.261 fr. 50. Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (Bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.
- Rhône.** — Mardi 29 novembre, 1 heure. *Fabrique de la Paroisse Saint-Vincent, à Lyon.* — En la crypte de l'église Saint-Vincent (entrée rue Thimonier), adjudication, en présence de deux membres du Conseil de Fabrique et de M. Chomel, auteur du projet, des travaux de construction d'un presbytère. Montant 35.804 fr. 52, non compris les honoraires. Cautionnement

1200 francs. L'adjudication deviendra définitive après approbation du préfet du Rhône. — On peut prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, chez M. Chomel, architecte, 22, rue Constantine, à Lyon, tous les jours non fériés.

Rhône. — Lundi 5 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Cylindrage à vapeur des chaussées empierrées du 1^{er} janvier 1905 au 31 décembre 1907. La dépense annuelle est évaluée approximativement à 4.000 fr.

Le cahier des charges relatifs auxdits travaux est déposée à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 5 décembre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Fourniture des balais nécessaires pour le service des cantonniers de la voirie municipale, pendant les années 1905, 1906 et 1907. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 6 500 fr. par an.

Le cahier des charges relatif à ladite fourniture sera déposé à la mairie de Lyon (Bureau des Renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Mercredi 30 novembre 2 h. — *Préfecture.* — Baux d'entretien des routes nationales et d'éclairage du passage du Fort-l'Écluse, pour une durée de cinq années

Renseignements dans les bureaux : 1^o de la préfecture (3^e division); 2^o de MM. les ingénieurs ordinaires, à Bourg et à Belley.

Allier. — Samedi 17 décembre, 1 h. — *Mairie de Montluçon.* — Arbre à abattre sur les dépendances du canal de Berry, aux territoires de Vallon, Vaux et Saint-Victor. — 1^{er} lot, 133 chênes, 24 peupliers, 21 acacias, 3 noyers, 4 platanes, 9 vernes, 21 mc. 598, val., 477 fr. 68. — 2^e lot, 23 chênes, 82 peupliers, 94 mc. 416, val., 2.039 fr. 45. — 3^e lot, 46 chênes, 56 peupliers, 14 acacias, 6 ormes, 70 mc. 987, val., 1.680 fr. 16. — 4^e lot, 321 peupliers, 12 chênes, 3 ormes, 21 vernes, 113 mc. 653, val., 1.845 fr. 93. — 5^e lot, 62 peupliers, 78 chênes, 4 ormes, 6 sycomores, 1 noyer, 54 mc. 526, val., 1.012 fr. 75.

Le cahier des charges est déposé au bureau du receveur des domaines à Montluçon.

Drôme. — Samedi 3 décembre, 3 h. — *Mairie de Montélimar.* — Entretien, grosses réparations et reconstruction des bâtiments communaux pendant les années 1905 à 1907. 1^{er} lot, Terrasse, maçonneries diverses, carrelage, pavage, couverture et charpente. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot, Menuiserie. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot, Plâtrerie, peinture et tenture. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot, Serrurerie, ferronnerie et quincaillerie. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot, Ferblanterie, zinc, plomb et tôle. Cautionnement, 200 fr.

Renseignements à la mairie

Jura. — Jeudi 1^{er} décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Maynal. Construction d'un groupe scolaire. Montant des travaux, 28.644 fr. 09. A valoir, 2.432 fr. 20. Total, 31.076 fr. 29. Cautionnement, 950 fr. Auteur du projet, M. Roy, architecte à Baume-les-Messieurs.

Visa, par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication.

Les soumissions, accompagnées des pièces prescrites, devront être déposées à la préfecture le mercredi 30 novembre, avant 5 heures du soir, ou, pour celles provenant du dehors, parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi.

Renseignements à la préfecture (2^e division) et à l'asile.

Loire — Prochainement. — *Préfecture.* — Construction d'un barrage mobile sur la Loire à Roanne. — 1^{er} lot, Terrassement. Montant des travaux, 70.180 fr. 64. — 2^e lot, Maçonnerie. Montant des travaux, 831.290 fr. 37. — 3^e lot, Charpente, menuiserie. Montant des travaux, 58.549 fr. 69. — 4^e lot, Métaux. Montant des travaux, 84.236 fr. 58. A valoir, 105.738 fr. 72. Cautionnement provisoire, 48.000 fr., définitif, 36.000 fr.

Saône-et-Loire. — Lundi 21 novembre, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Construction de cabinets d'aisances à l'école de l'Ouest (garçons). Montant des travaux, 2.474 fr. 70. A valoir, 225 fr. 30. Total, 2.700 fr. Cautionnement 120 fr. Renseignements à la mairie

Saône-et-Loire. — Dimanche 11 décembre, 2 h. — *Mairie de Joudes* (par Cuiseaux). — L'adjudication des travaux d'amélioration du régime des eaux à Joudes et au hameau du Muret, annoncée dans notre dernier numéro comme devant avoir lieu dans la commune de Joudes pour le 13 novembre 1904, est renvoyée au dimanche 11 décembre 1904, à 2 heures.

Savoie. — Lundi 28 novembre, 9 h. — *Asile d'aliénés de Bassens.* — Entretien des bâtiments pendant l'année 1905. 1^o Toitures et charpentes; 2^o bâtiments et murs. Dépôt des soumissions le samedi 26 novembre, avant 5 heures du soir.

Renseignements à l'économat.

Var. — Mardi 29 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Toulon.* — Travaux d'entretien et de grosses réparations à exécuter dans les établissements communaux à partir du 1^{er} janvier 1905. Montants annuels. — 1^o lot, Terrassements, maçonneries. Montant des travaux, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^o lot, Charpente. Montant des travaux, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3^o lot, Menuiserie, gros mobilier. Mont. des travaux, 6.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^o lot, Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie. Montant des travaux, 4.900 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^o lot, Plomberie, zinguerie, assainissement. Mont. des travaux, 3.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 6^o lot, Peinture, vitrerie. Montant des travaux, 2.700 fr. Cautionnement, 100 fr. — 7^o lot, Ameublement. Montant des travaux, 3.500 fr. Cautionnement 100 fr.

Renseignements à la mairie.

LISTE DES BREVETS

Concernant la CONSTRUCTION et l'ARCHITECTURE

Délivrés depuis le 18 Décembre 1903

Pour tous renseignements concernant ces brevets, s'adresser à M. J. GERMAIN, Ingénieur-Consultant, successeur de MM. FREYDIER-DUBREUIL et JANICOT, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

336662. — 14 novembre 1903. — DEGACHE. Perfectionnements aux avertisseurs et extincteurs d'incendie.
336744. — 17 novembre 1903. — GRIMSLEY. Perfectionnements aux avertisseurs et extincteurs d'incendie.
336798. — 19 novembre 1903. — GOUPLI. Dispositif pour la purification et l'assainissement de l'air dans les locaux habités.
335615. — 11 novembre 1903. — PONCE. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 29 septembre 1903, pour constructions démontables ou non en ciment armé.
336652. — 19 novembre 1903. — ROUZÉ. Rouleau automatique pour jalousies.
336819. — 21 octobre 1903. — TERRY. Perfectionnements dans les arrêts de portes.
336830. — 27 octobre 1903. — EMERY. Perfectionnements aux montures de stores.
291177. — 11 novembre 1903. — BARTHÉLEMY. Troisième certificat d'addition au brevet pris, le 25 juillet 1899, pour nouveau système de verrou pour portières de véhicules et autres applications.
308844. — 12 novembre 1903. — Société KIMMICH frères. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 7 mars 1901, pour volets et jalousies mécaniques.
336856. — 20 novembre 1903. — Société BALLAUFF et PETITPONT. Perfectionnements aux stores.
336911. — 24 novembre 1903. — WUNSCH. Poutre armée en pierre artificielle.
336918. — 24 novembre 1903. — Société V. TRINQUART et Cie. Réservoir de chasse sans flotteur ni siphon.
336964. — 31 octobre 1903. — MOUTARDIER. Système de faitière à dilatation libre (brevet de dix ans).
337007. — 25 novembre 1903. — WENDLER. Porte pivotante.
336148. — 30 janvier 1903. — BLIVER. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 6 janvier 1903, pour nouveau genre de hourdis extensibles.

SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Demain, jeudi, *Armide*. Vendredi, *les Huguenots*, pour les débuts de M. Bourgeois, avec M. Soubeyran, Mmes Claessens et Milcamps. Samedi, *Armide*. Dimanche, en matinée, *Samson et Dalila*. Le soir, *Sigurd*. Les bureaux de location sont ouverts de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

CÉLESTINS. — Demain, jeudi, dernière représentation d'*Electra*, la pièce émouvante de M. Perez Galdos. A 3 heures, troisième matinée de poésie lyrique et classique. Le programme est encore plus alléchant, si possible, que celui des matinées précédentes. Vendredi, première (création à Lyon) des *Cambrioteurs de Paris*. La location est ouverte pour toutes ces représentations.

NOUVEAU-THEATRE. — *Les Grandes Manœuvres* obtiennent chaque soir un énorme succès de rire. Vendredi, *les Grandes Manœuvres* quitteront l'affiche pour faire place aux *Misérables*, de Victor Hugo, dont la première aura lieu samedi.

CASINO. — Le fantôme lumineux aérien, Laforgue, Miette, les Libre et Change, Harland-Rolisson, voilà les noms qu'on entend répéter chaque jour et qui sont comme le symbole du succès. Le numéro que présente Mlle Triand est véritablement inédit, un frisson secoue les spectateurs lorsque la gentille personne descend dans l'obscurité du plafond sur la scène. Il faut aller voir ça.

HORLOGE. — Ce soir, quatorzième représentation de *Ah ! les Femmes !* la désopilante pièce bouffée due à la collaboration des spirituels auteurs, MM. Verdillet, Moreau et Quinel. Le succès de cet ouvrage s'affirme de plus en plus ; chaque jour sont frénétiquement applaudis : la gracieuse Mme Seviane, de la Cigale de Paris ; le jovial hussard Gérard ; l'excellent Delprad ; le bon comique Max ; la terrible belle-mère, Mme Gaspard, et tous les interprètes de *Ah ! les Femmes ! qui commencent à 9 h. 1/2 très précise.*

EXPOSITION RETROSPECTIVE. — Le catalogue raisonné et illustré, contenant 45 reproductions des principales œuvres exposées, est en vente, au prix de 2 francs, tous les jours, de 10 heures à 4 heures, dans les salles de l'Exposition, quai de Bondy. L'Exposition rétrospective des peintres et sculpteurs lyonnais au Palais municipal du quai de Bondy est ouverte tous les jours, de 10 heures à 4 heures. Entrée : 50 centimes. Le vendredi, 1 franc. Dimanche, entrée gratuite.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Imprimerie A. Rey 4 rue Gentil 37211

Tirage : 15 Décembre 1904

LOTTÉRIE

Prix du Billet 1 franc

pour la Construction d'un Musée à Valenciennes (Nord)

150.000 fr. DEUX GROS LOTS 10.000 fr.

Plus de 115 autres lots de 1000, 500 et 100 fr.

117 Lots faisant **180.000 fr.** tous payables en argent.

On trouve d-s Billets dans toutes la France et débits de tabac, librairies. Pour recevoir a domicile, s'adresser : Agence Fournier, rue Confort, 14, Lyon, concessionnaire général. — Joindre au montant du mandat enveloppe affranchie à 0,15 pour 4 billets pour repouse.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières. L'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 23.

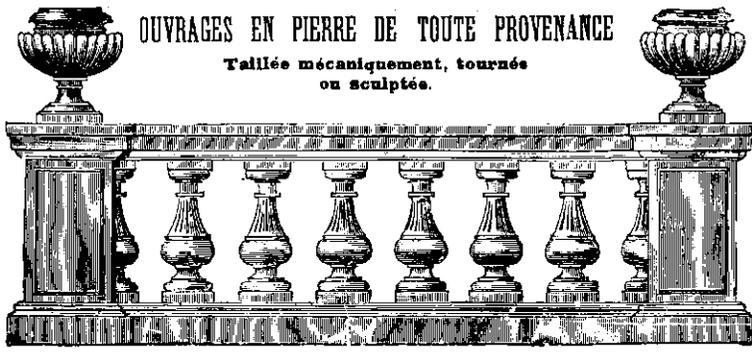
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album



ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès
CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS
PLÂTRES FRAIS. SALPÉTRATION
Peinture sur tous Ciments

Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON - Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

Adresse télégraphique : RIVACIER
Téléphone 28-88

RIVORY & J. JOLY (A. et M.)

Bureaux et Dépôts : 46, rue Raulin, Lyon

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY

DÉPÔT DE LA SOCIÉTÉ ESCAUT ET MEUSE A ANZIN

DÉPÔT DE LA MAISON CHAPPÉE & FILS DU MANS

DÉPÔT DE LA MAISON H. STRUBE & FILS A MONTROUGE

AGENTS ET DÉPOSITAIRES DE SOCIÉTÉS DIVERSES

Bureau de représentation pour la région du Centre et de l'Est. Dépôt de billettes.

Tubes en fer et en acier pour eau, gaz, vapeur; serrurerie, tubes renforcés pour puits. Tubes pour vélocipédie, raccords, fonte et fer.

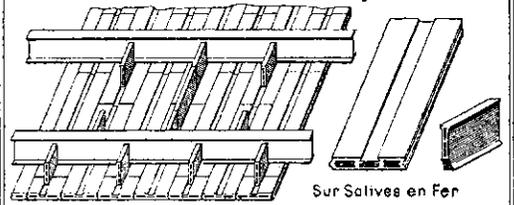
Appareils de chauffage par la vapeur. Tuyaux à ailettes, radiateurs, chaudières. Tous accessoires de chauffage à haute, basse pression.

Appareils de sûreté. Robinetterie de toutes sortes. Accessoires pour chaudières et machines à vapeur, bronze et cuivre brut, métal antifriction.

Fontes moulées mécaniques, de bâtiment, de canalisation, d'ornement. Aciers moulés de toutes sortes, aciers forgés, fontes malléables, limes, outils, aciers d'outils, brides, boulons.

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

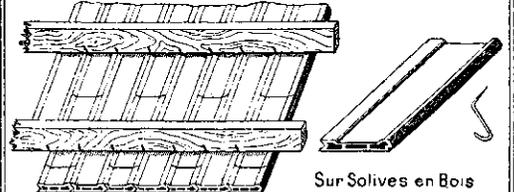
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS.

TUILERIES CANCALON FRANCOIS. ROANNE (LOIRE)

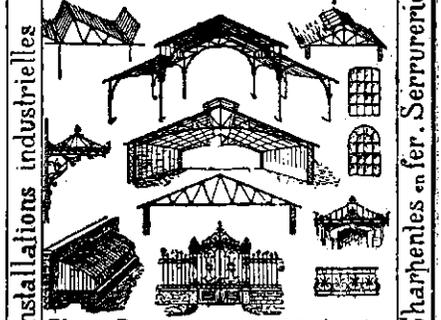
E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et 63, rue de Sèze, LYON (Télép. 20.92).

J. EULER & FILS

24 Rue de la Paro-Dieu. LYON.

Constructions Métalliques



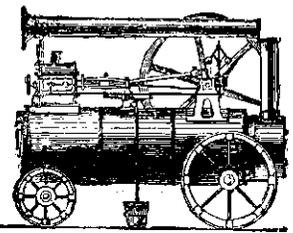
Grilles. Balcons. Croisées en fer.

Location, Vente et Achat

LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement

Locomobiles de 5 à 60 chevaux de force



POMPES CENTRIFUGES de 100 à 300 m³ de diamètre

JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT